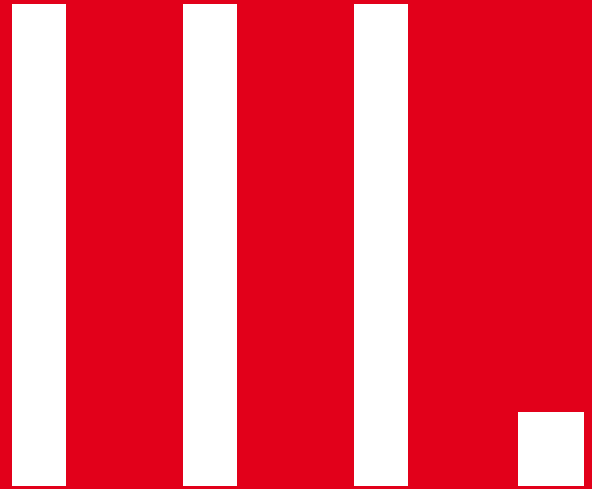
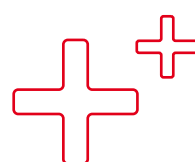
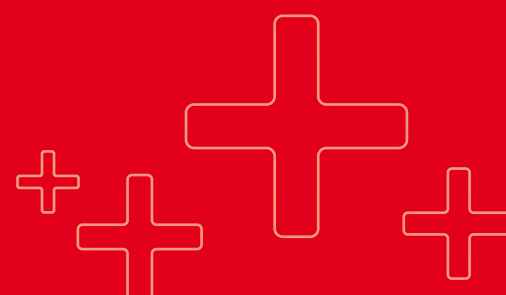




LES PROGRAMMES



LE PROGRAMME INTERDÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)



Sommaire

I. LES CONDITIONS DE L'ACTUALISATION DU PRIAC EN 2011	809
I.1. LE CHAMP DU PRIAC	809
I.2. LES ORIENTATIONS DE LA CNSA POUR LA PRIORISATION INTERDÉPARTEMENTALE	809
I.3. LES CONDITIONS DE L'ACTUALISATION PROPOSÉE EN 2011	809
II. LES PRIORITÉS DU PRIAC 2011-2014	810
II.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES	810
II.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES	810
II.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS	810
II.4. L'OBJECTIF TRANSVERSAL	810
III. L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2006-2010	811
III.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES	811
III.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES	811
III.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS	811
IV. LA PROGRAMMATION 2011-2014	812
IV.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES	812
IV.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES	815
IV.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS	816

I. LES CONDITIONS DE L'ACTUALISATION DU PRIAC EN 2011

I.1. LE CHAMP DU PRIAC

Le PRIAC est un outil de programmation pluri annuelle de l'État en région des financements de l'État et de l'Assurance Maladie via la CNSA concernant les services en milieu ordinaire et les établissements médico-sociaux :

- En faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (enfants et adultes),
- Financés par l'assurance maladie (IME, MAS, SSIAD...), par l'État (ESAT),
- De la compétence de l'ARS ou relevant d'une compétence conjointe ARS-Conseils Généraux (EHPAD, FAM, SAMSAH...).

I.2. LES ORIENTATIONS DE LA CNSA POUR LA PRIORISATION INTERDÉPARTEMENTALE

La priorisation interdépartementale repose sur trois orientations de la CNSA. Il s'agit :

- De la réduction des écarts d'équipement entre territoires d'une même région,
- De la diversification de l'offre (milieu ordinaire/accompagnement institutionnel),
- De l'adaptation de l'offre médico-sociale.

I.3. LES CONDITIONS DE L'ACTUALISATION PROPOSÉE EN 2011

L'actualisation proposée porte sur la période 2011-2014.

Elle tient compte de la mise en œuvre de la loi «Hôpital, patients, santé, territoires» du 21 juillet 2009.

Elle s'inscrit en phase transitoire pour la seconde année puisque le Projet Régional de Santé (PRS) et ses composantes ne seront adoptés qu'en fin d'année 2011.

Enfin, elle est réalisée a minima selon les orientations données par la CNSA.

II. LES PRIORITÉS DU PRIAC 2011-2014

II.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Sur le champ des personnes âgées, l'actualisation doit contribuer au maillage territorial du maintien à domicile, à la diversification des modes de prises en charge et à prendre en compte des spécificités notamment «Alzheimer».

II.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

Sur le champ des personnes handicapées adultes, une des priorités du PRIAC consiste à prendre en compte les handicaps non ou insuffisamment couverts (handicap psychique, traumatisés crâniens, autistes, handicapés vieillissants). Comme pour le secteur des personnes âgées, l'actualisation doit favoriser la diversification des modes de prises en charge et prévoir des équipements sur les zones non ou mal couvertes.

II.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Sur le champ des personnes handicapées enfants et adolescents, l'accent est mis sur le dépistage précoce non ou mal assuré, sur l'accompagnement en milieu scolaire, sur la prise en compte des handicaps mal ou non couverts notamment l'autisme.

II.4. L'OBJECTIF TRANSVERSAL

Depuis la création du PRIAC, les objectifs d'amélioration des réponses par leur diversification, la meilleure couverture des prises en charge de certains handicaps ou maladies, le maillage territorial des accompagnements en milieu ordinaire, ont progressé.

En revanche, la réalisation de la programmation depuis 2006, n'a pas permis de réduire de façon significative les écarts d'équipement entre les trois départements et notamment le rééquilibrage au profit de la Haute-Vienne.

L'actualisation proposée se fixe donc un objectif transversal : le rééquilibrage infra régional.

III. L'EXÉCUTION DE LA PROGRAMMATION 2006-2010

III.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Au regard du nombre de lits ou places par catégorie de structure et par département

	19	23	87	Région
EHPAD	191 dont 71 Alz	186	314 dont 51 Alz	691 dont 122 Alz
SSIAD	124	50	132	306
HT	47	14 dont 2 Alz	40 dont 16 Alz	101 dont 18 Alz
AJ	50 dont 6 Alz	34	79 dont 29 Alz	163 dont 35 Alz
Total	412 dont 77 Alz	284 dont 2 Alz	565 dont 96 Alz	1261 dont 175 Alz

III.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

Au regard du nombre de lits ou places par catégorie de structure et par département

	19	23	87	Région
MAS	64	2	25	91
Acc. T	0	0	3	3
FAM	14	0	63	77
SAMSAH	24	0	16	40
SSIAD PH	0	14	31	45
ESAT	7	5	100	112
GEM	3	2	3	8
Total (hors ESAT et GEM)	102	16	138	256

III.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Au regard du nombre de lits ou places par catégorie de structure et par département

	19	23	87	Région
CAMSP	125 067 €	0	288 722 €	413 789 €
SESSAD	31	23	39	93
IME	4	1	1	6
ITEP	1	2	11	14
Acc. de jour	0	0	15	15
Total	36	26	66	128

IV. LA PROGRAMMATION 2011-2014

Au regard des priorités du PRIAC 2011-2014, la programmation s'est attachée :

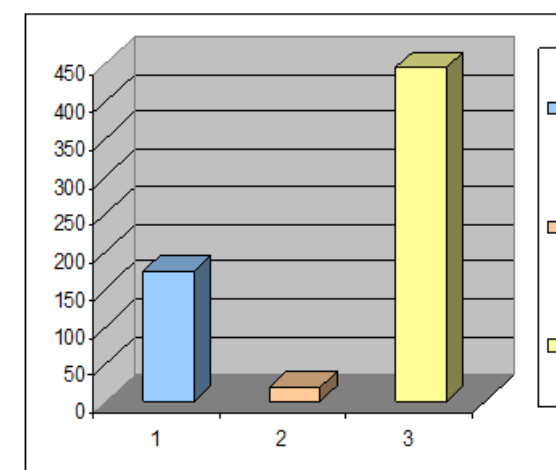
- À reprendre les priorités antérieures en termes de diversification des modes de prise en charge et de spécificités des handicaps notamment l'autisme,
- À cibler les créations de places en EHPAD, en accueil de jour et en hébergement temporaire au bénéfice des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- À déployer le Plan Alzheimer en vue d'une prise en charge mieux adaptée à travers les PASA et les SSIAD renforcés,
- À poursuivre l'accélération du rééquilibrage au profit de la Haute-Vienne.

IV.1. LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES

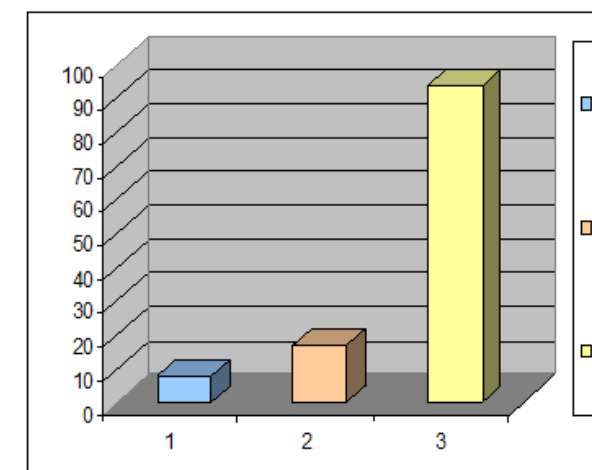
La programmation est traduite dans le tableau ci-après :

	19	23	87	Région
EHPAD	175	19	445	639
	dont 53 redéploiements		dont 81 alz	dont 81 alz
SSIAD	8	17	94	119
HT	5	2	23	30
	dont 2 alz	dont 1 alz	dont 3 alz	dont 6 Alz
AJ	14	0	38	52
	dont 14 alz		dont 16 alz	dont 30 Alz
SSIAD renforcé	3	2	4	9
PASA	8	3	11	22
Total	202	38	600	840
	dont 16 alz	dont 1 Alz	dont 100 Alz	dont 117 alz

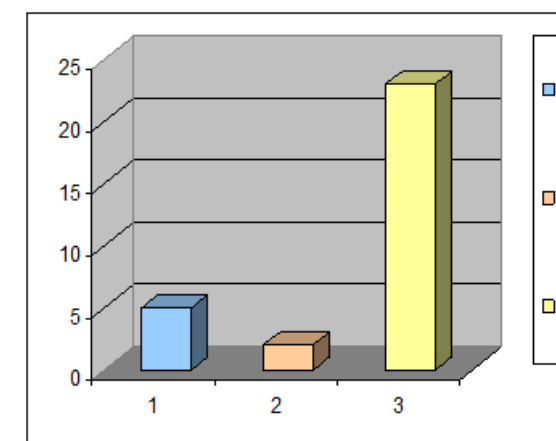
Les lits d'EHPAD
programmés sur la région



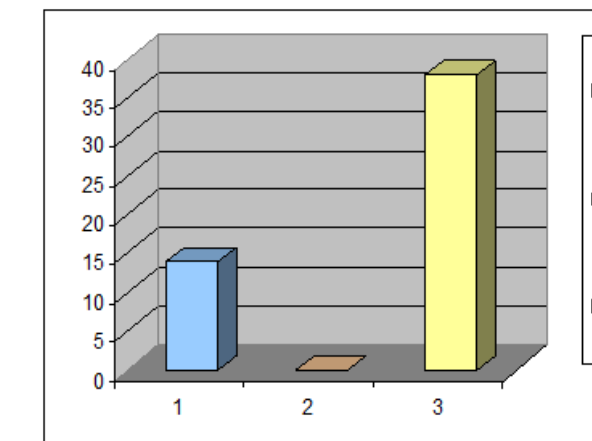
Les places de SSIAD
programmées sur la région



Les lits d'hébergement temporaire
programmés sur la région



Les places d'accueil de jour
programmées sur la région



1 Corrèze
2 Creuse
3 Haute-Vienne

Au regard de la mise en œuvre des objectifs, la programmation permet :

- Le maillage territorial du maintien à domicile avec 119 places de SSIAD,
- La diversification des modes de prises en charge avec 30 lits d'hébergement temporaire dont 6 ciblés Alzheimer, 52 places d'accueil de jour dont 30 dédiées Alzheimer,
- La mise en œuvre du Plan Alzheimer avec un total de 117 places destinées aux malades Alzheimer auxquelles il faut rajouter sur la durée de l'actualisation la création de 9 SSIAD renforcés et 22 unités PASA.

Au regard du rééquilibrage infra régional souhaité (poids respectifs des moyens nouveaux programmés) :

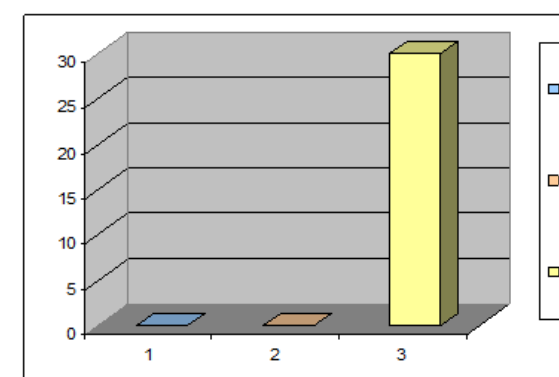
- **La Haute-Vienne** bénéficie de **71,43 %** des lits et places programmés (65,94 % sur la précédente actualisation),
- **La Corrèze** bénéficie de **24,05 %** des lits et places programmés (26,43 % sur la précédente actualisation),
- **La Creuse** bénéficie de **4,52 %** des lits et places programmés (7,63 % sur la précédente actualisation).

IV.2. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES

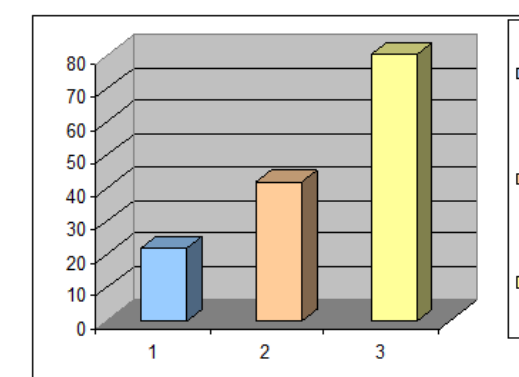
La programmation est traduite dans le tableau ci-après :

	19	23	87	Région
MAS	0	0	30	30
FAM dont médicalisation	22	42	80	144
SAMSAH	30	0	55	85
SSIAD PH	3	1	11	15
Acc. T. FAM/MAS	0	4	1	5
Besoins spécifiques	0	0	2	2
ESAT	0	5	53	58
GEM	0	1	1	2
Total (hors ESAT/GEM)	55	47	179	281

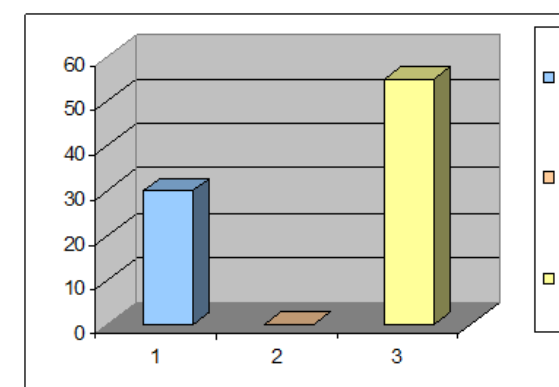
Les lits de MAS programmés sur la région



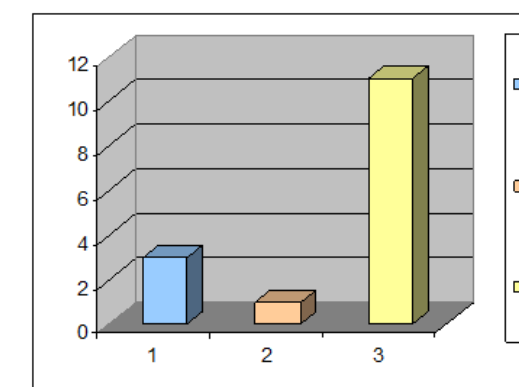
Les lits de FAM programmés sur la région



Les places de SAMSAH programmées en région



Les places de SSIAD PH programmées sur la région



1 Corrèze
2 Creuse
3 Haute-Vienne

Au regard de la mise en œuvre des objectifs, la programmation permet la prise en compte :

- Des handicaps ou déficiences psychiques pour 61 places,
- Des personnes handicapées vieillissantes pour 76 places,
- Des personnes autistes pour 32 places.

Elle favorise la diversification des modes d'accompagnement avec 85 places de SAMSAH, 144 lits de FAM, 15 places de SSIAD PH et 2 GEM.

Au regard du rééquilibrage infra régional souhaité (poids respectifs des moyens nouveaux programmés) :

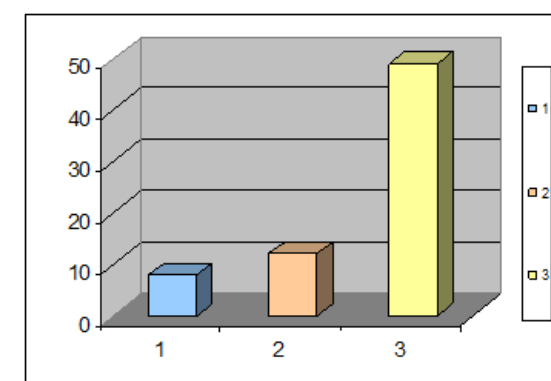
- **La Haute-Vienne** bénéficie de **63,70 %** des lits et places programmés (67,72 % sur la précédente actualisation),
- **La Corrèze** bénéficie de **19,57 %** des lits et places programmés (18,11 % sur la précédente actualisation),
- **La Creuse** bénéficie de **16,73 %** des lits et places programmés (14,17 % sur la précédente actualisation).

IV.3. LE SECTEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ENFANTS ET ADOLESCENTS

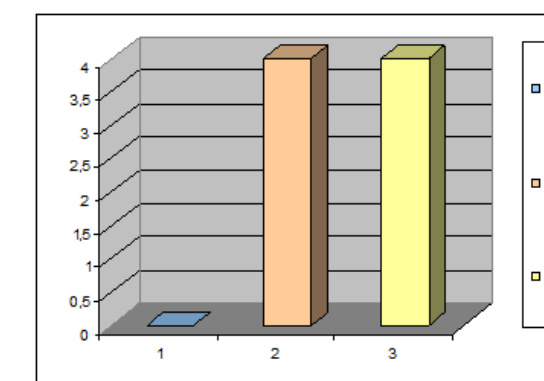
La programmation est traduite dans le tableau ci-après :

	19	23	87	Région
CAMSP	131 804 €	0	0	131 804 €
CMPP	0	0	100 000 €	100 000 €
SESSAD	8	12	49	69
IME	0	4	4	8
ITEP	0	6	0	6
Besoins spécifiques	0	0	28	28
Total	8	22	81	111

Les places de SESSAD programmées sur la région

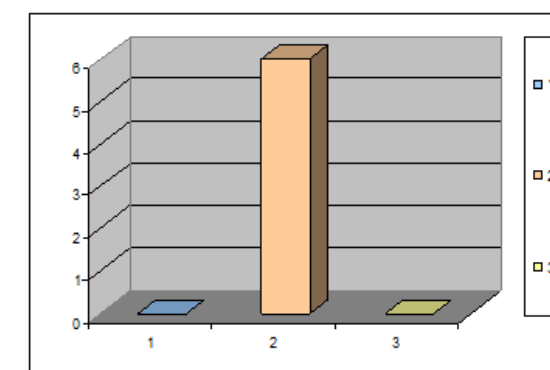


Les places d'IME programmées sur la région



1 Corrèze
2 Creuse
3 Haute-Vienne

Les places d'ITEP programmées sur la région



1 Corrèze - 2 Creuse - 3 Haute-Vienne

Au regard de la mise en œuvre des objectifs, la programmation permet une prise en compte :

- Du dépistage précoce avec 131 804 € inscrits,
- De l'accompagnement en milieu ordinaire avec 69 places de SESSAD dont 11 sont réservées à l'autisme,
- Des handicaps non ou mal couverts : autisme 26 places et troubles du caractère et du comportement (TCC) 16 places.

Au regard du rééquilibrage infra régional souhaité (poids respectifs des moyens nouveaux programmés) :

- **La Haute-Vienne** bénéficie de **72,97 %** des lits et places programmés (57,86 % sur la précédente actualisation),
- **La Corrèze** bénéficie de **7,21 %** des lits et places programmés (22,01 % sur la précédente actualisation),
- **La Creuse** bénéficie de **19,82 %** des lits et places programmés (20,13 % sur la précédente actualisation).